



Canton de Harnes

Arrondissement de Lens

Département du Pas-de-Calais

Téléphone : 03.21.13.02.31

Télécopie : 03.21.13.02.40

Nos réf : AR/MG/SM/VVL

Transmis le :

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 20 JANVIER 2016**

ETAIENT PRESENTS : MM. Alain ROGER, Maire, Maurice BERNARD, Sandra BLANCHARD, Philippe CERF, Valérie DELVALLEZ (18h21), Jean-Michel SKOTARCZAK, Sabine BANACH, Adjoints, André LEFER, Bernard FINEZ, Patrice WETISCHEK, Philippe HERBEZ, Danielle SENECHAL, Micheline MAYEUX, Alain VANTREPOTTE, Freddy MIETTE, Cathy CZAJKOWSKI (18h16), Emmanuelle DHONDT, Jean PERRAULT, Séverine DELVALLEZ, Patrick BOULOGNE, Daniel CAPILLON, Joëlle COCHEZ, Louis ALEXANDRENNE, Daniel WAWRZYNIAC, Conseillers Municipaux.*****

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : MM. Claude SIBIRIN (procuration à M.Alain ROGER), Cathy CZAJKOWSKI (procuration à M.Jean-Michel SKOTARCZAK jusqu'à 18h16), Marie-Hélène GUEYDON (procuration à Sandra BLANCHARD), Samantha ELDDRIOUCIH (procuration à M.Maurice BERNARD), Maryvonne POULAIN (procuration à Daniel CAPILLON), Hervé JANISZEWSKI (procuration à M.Daniel WAWRZYNIAC).*****

ETAIENT ABSENTS : Valérie DELVALLEZ (jusqu'à 18h21), Adjointe.*****

Monsieur André LEFER a été désigné secrétaire de séance et a accepté de remplir les fonctions.*****

**1) ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 DECEMBRE 2015 :**

- **Monsieur Le Maire** : *si vous avez des questions à poser ou des observations.*

Oui Daniel.

- **Monsieur Daniel WAWRZYNIAK** : *il y a une petite erreur qui ne va pas changer le cours de l'histoire, ni lutter contre le réchauffement climatique mais Louis a été élu au Conseil Municipal en même temps que moi et pas avant moi.*

- **Monsieur Le Maire** : *c'est quelle page ?*

- **Monsieur Daniel WAWRZYNIAK** : *page 15.*

- **Monsieur Le Maire** : *oui, d'accord ok.*

De toute façon, je ne peux pas le modifier, c'est ce que j'ai dit.

Mais c'est vrai, tu as raison.

D'autres observations ?

S'il n'y a pas d'autres observations, nous pouvons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble			4
Avenir et progrès	3		
TOTAL	25		4

Adopté à la majorité.

2) ADOPTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES :

➤ fêtes et culture du 26 novembre 2015 :

- Monsieur Le Maire : si vous avez des questions à poser, Sabine est là pour y répondre.

Pas de questions, pas d'observations ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès			3
TOTAL	25		3

Adopté à la majorité.

travaux, associations, fêtes et culture du 04 décembre 2015 :

- Monsieur Le Maire : concernant ce compte-rendu, y-a-t-il des questions ?

Tout en sachant que la date de la réunion qui était prévue le 02 février 2016 est reportée au 16 février 2016 à 18h00.

- Monsieur Patrice WETISCHEK : je regrette de ne pas avoir été invité à cette commission.

- Monsieur Le Maire : tu fais parti de quelle commission ?

- Monsieur Patrice WETISCHEK : travaux – développement de travaux. Mais en tant que Conseiller Municipal, j'aurais bien aimé y être invité.

- Monsieur Le Maire : on était conviés à cette réunion, les membres de la commission des travaux, les membres de la commission associative et les membres de la commission culture.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : tu es au logement Patrice.

- Monsieur Le Maire : si tu ne fais pas parti de ces commissions, systématiquement, tu n'as pas été invité.

Par contre, le 16 février 2016, il y a une nouvelle réunion regroupant les trois commissions et les membres directeurs de l'écomusée.

- Monsieur Patrice WETISCHEK : c'est juste une remarque.

- Monsieur Le Maire : bien que ce soit un sujet important, nous ne pouvions pas invité tous les membres du Conseil Municipal.

Pas d'autres observations concernant ce compte-rendu ? Oui Daniel.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : il manque un petit morceau.

Sur la grange qui devait être transformée en lieu de rencontre, bureau, cafétéria.

Nous avons aussi discuté d'une synergie avec le futur parc du canal Souchez Aval, comme point de chute, comme point de départ.

Il y a une combinaison qui serait a priori intéressante dans cet aspect là et je ne la retrouve pas.

- Monsieur Le Maire : mais si, nous en avons parlé, soit les atouts touristiques en vue des aménagements du canal de la Souchez pour inscrire l'écomusée dans une dynamique touristique et culturelle.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : c'est succinct.

- Monsieur Le Maire : oui, mais c'est un compte-rendu, mais ça veut tout dire.

Notre volonté est d'intégrer l'écomusée dans le projet du canal de la Souchez.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : oui, mais l'aspect de la transformation de cette salle est important et je ne retrouve pas les discussions avec les associations.

- Monsieur Le Maire : nous avons dit que de toute façon au niveau de la grange, les travaux de réhabilitation n'étaient pas possible car il y avait trop de travaux à faire et qu'après nous pouvions éventuellement l'envisager dans un projet global.

Mais ceci n'est pas à l'ordre du jour pour le moment puisque dans un premier temps, c'était surtout les travaux de mise en sécurité qui étaient importants à faire.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : j'aurais aimé que ce soit mis dans le compte-rendu.

- Monsieur Le Maire : ce sera acté dans le compte-rendu du Conseil Municipal.

Quels sont ceux qui sont pour ce compte-rendu ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

□ solidarités, actions sociales et personnes âgées du 28 décembre 2015 :

- Monsieur Le Maire : si vous avez des questions à poser, je peux essayer d'y répondre.

S'il n'y a pas de questions, nous pouvons passer au vote,

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble			4
Avenir et progrès			3
TOTAL	21		7

Adopté à la majorité.

3) DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

* ADMINISTRATION GENERALE :

2015-167 : encaissement des indemnités liées au sinistre survenu le 15 juillet 2015.

Il s'agit d'un choc de véhicule terrestre opposant la commune à Madame Perrine FARDEL.

GAN ASSURANCES nous propose une indemnité, consécutive au sinistre, déterminée par expertise et arrêtée à la somme de 840,00 €.

2015-172 : signature d'un contrat de services MAX avec la société BERGER LEVRAULT relatif à :

- support annuel « progiciels de la gamme MAX Gestion Financière :

* 1 visite d'audit progiciels de la gamme MAX Gestion Financière.

- 5 journées d'interventions MAX Gestion Financières annuel.

PRIX EN € H.T.	Première période contractuelle de la date d'effet au 31/12/2016	Tarif annuel (année complète)
Contrat de services MAX Gestion Financière	5 813,13 €	5 813,13 €

2015-173 : considérant qu'il y a lieu de signer les pièces relatives aux marchés de transports pour l'année 2016 :

- un marché avec la Société AUTOCARS BENOIT à LENS pour les lots 1 et 3 du marché 2015FCT17 de transports organisés de personnes pour diverses activités,
- un marché avec la Société SAS WESTEEL VOYAGES à SALLAUMINES pour le lot 2 du marché 2015FCT17 de transports organisés de personnes pour diverses activités.

Signature :

- d'un marché avec la Société AUTOCARS BENOIT, représentée par Monsieur Patrick LELEU, et relatif au lot 1 du marché 2015FCT17 : « Centres de loisirs et autres activités diverses »,

Le montant des prestations s'élève à :

- * 9 986,90 € TTC au minimum,
- * 25 110,80 € TTC au maximum.

- d'un marché avec la Société SAS WESTEEL VOYAGES, représentée par Monsieur Olivier HALLEZ, et relatif au lot 2 du marché 2015FCT17 : « Activités scolaires »,

Le montant des prestations s'élève à :

- * 11 194,95 € TTC au minimum,
- * 21 573,83 € TTC au maximum.

- d'un marché avec la Société AUTOCARS BENOIT, représentée par Monsieur Patrick LELEU, et relatif au lot 3 du marché 2015FCT17 : « Prestations diverses »,

Le montant des prestations s'élève à :

- * 3 514,50 € TTC au minimum,
- * 11 598,40 € TTC au maximum.

2015-176 : signature d'un contrat de service SP PLUS avec la Caisse d'Épargne représentée par Monsieur Bertrand SGARD, Directeur du marché Secteur Public et relatif à l'adhésion au service SP PLUS pour les centres de loisirs.

Le service SP PLUS est la possibilité de paiement par internet pour les familles.

Les conditions financières correspondent à un prix mensuel hors taxe.

SERVICE SP PLUS	
Frais de mise en service	0 €
Abonnement mensuel	5 €
Coût par paiement effectué	0,13 €

2015-177 : signature d'un contrat de service SP PLUS avec la Caisse d'Épargne représentée par Monsieur Bertrand SGARD, Directeur du marché Secteur Public et relatif à l'adhésion au service SP PLUS pour l'accueil du matin et du soir.

Le service SP PLUS est la possibilité de paiement par internet pour les familles.

Les conditions financières correspondent à un prix mensuel hors taxe.

SERVICE SP PLUS	
Frais de mise en service	0 €
Abonnement mensuel	5 €
Coût par paiement effectué	0,13 €

2015-178 : signature d'un contrat de service SP PLUS avec la Caisse d'Épargne représentée par Monsieur Bertrand SGARD, Directeur du marché Secteur Public et relatif à l'adhésion au service SP PLUS pour la cantine scolaire.

Le service SP PLUS est la possibilité de paiement par internet pour les familles.

Les conditions financières correspondent à un prix mensuel hors taxe.

SERVICE SP PLUS	
Frais de mise en service	0 €
Abonnement mensuel	5 €
Coût par paiement effectué	0,13 €

2015-182 : les tarifs de location : pour les Noyellois, les tarifs pour la location des différentes salles communales est la suivante :

	FERME MAMETZ	FOYER MUNICIPAL sans la chambre froide	FOYER MUNICIPAL avec la chambre froide	Salle Jean Marc Durand	COMPLEXE SPORTIF	Salle Zawada
1 journée semaine + cuisine	150,00 €	250,00 €	450,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Le week end	300,00 €	550,00 €	700,00 €	300,00€	300,00 €	300,00 €
Autre jour Supplémentaire	100,00 €	250,00 €	450,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €

Les tarifs énoncés ci -dessus seront doublés pour les personnes n'habitant pas Noyelles-sous-Lens.

Pour le personnel communal et le conseil municipal :

Le personnel communal et le conseil municipal bénéficient de la location du foyer municipal ou de la ferme Mametz gratuitement 1 fois par an.

Un don au CCAS de 100 € leur est demandé.

Pour les associations Noyelloises :

Les associations Noyelloises organisant des manifestations générant des recettes bénéficient 1 fois par an de la location du foyer municipal ou de la ferme Mametz pour un coût de 50€ . Pour les autres manifestations (assemblée générale, arbre de Noël...), les salles sont mises à disposition à titre gracieux.

Le tarif pour une location supplémentaire sera identique au tarif accordé aux Noyellois.

	FERME MAMETZ	FOYER MUNICIPAL sans la chambre froide	FOYER MUNICIPAL avec la chambre froide	Salle Jean Marc Durand	COMPLEXE SPORTIF	Salle Zawada
1 journée semaine + cuisine	150,00 €	250,00 €	450,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Le week end	300,00 €	550,00 €	700,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Autre jour Supplémentaire	100,00 €	250,00 €	450,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €

Les couverts sont prêtés gratuitement lors de la première manifestation.

Location de la vaisselle :

Couverts : 0,50 € pour un kit par personne.

- 0,15 € pour toute demande supplémentaire.

Pour les particuliers (y compris personnel communal et conseil municipal) et les associations :

Une caution de 1000€ est demandée à la location, restituée après vérification de l'inventaire et après avoir réglé la casse si le cas échéant.

Les arrhes :

1/3 du tarif de location arrondi à la dizaine supérieur est à régler à la réservation soit :

- 200€ pour le foyer Municipal sans la chambre froide,
- 250€ avec la chambre froide,
- 100€ pour la ferme Mametz.

Les amendes :

Pour la ferme Mametz :

MOTIFS	MONTANTS
Nettoyage non effectué	150,00 €
Non respect des horaires de location	150,00 €
Dégradation(s)	200,00 € dans un premier temps en attente du coût des réparations
Dégradation de la sonorisation	200,00 €
Nuisances sonores	500,00 €
Casse de la vaisselle	<i>Voir tarifs demande de vaisselle</i>

Pour le foyer municipal :

MOTIFS	MONTANTS
Nettoyage non effectué	150,00 €
Dégradation(s)	200,00 € dans un premier temps en attente du coût des réparations
Casse de la vaisselle	<i>Voir tarifs annexe (demande de vaisselle)</i>

2016-09 : la ville de Noyelles-sous-Lens décide de nommer Maître François HERMARY, avocat, 96 place Lamartine BP 575 62400 BETHUNE afin qu'il engage une action en référé expulsion à l'encontre des gens du voyage installés illégalement sur la commune « parc de la Peupleraie » à Noyelles-sous-Lens depuis le 06 janvier 2016.

*** CULTURE ET FETES :**

2015-168 : fixation des nouveaux tarifs pour l'école de musique Georges Cerf comme suit :

	<i>Noyellois</i>				<i>Avenir musical</i>	<i>Non noyellois</i>
	<i>adulte</i>	<i>1er enfant</i>	<i>2e enfant</i>	<i>3e enfant</i>		
Formation musicale et instrumentale	50,00 €	30,00 €	29,00 €	27,00 €	25,00 €	180,00 €
Chorale	25€					60€
Guitare, piano enfant et formation musicale	75,00 €				25,00 €	220,00 €
Guitare, piano adulte et formation musicale	90,00 €				25,00 €	330,00 €
Instrument d'harmonie supplémentaire	25,00 €				20,00 €	65,00 €
Instrument supplémentaire Guitare, piano	45,00 €				30,00 €	110,00 €
Location instrument	65,00 €				20,00 €	110,00 €

2015-169 : signature d'une convention avec l'association « LIS AVEC MOI » représentée par Madame Isabelle SAGNET, Directrice, et relative à trois séances avec les parents sur les enjeux et les pratiques de la lecture à voix haute auprès des enfants qui se dérouleront à la bibliothèque les 8 octobre, 5 novembre et 10 décembre 2015.

Le montant de la prestation s'élève à 420 €.

2015-174 : fixation des tarifs des indemnités d'occupation par des intervenants extérieurs du centre culturel évasion comme suit :

- 400 € la demi-journée,
- 600 € la journée,
- 500 € la journée supplémentaire.

2015-175 : fixation de la tarification pour les abonnements et les impressions de documents à la Médiathèque François Mitterrand à compter du 1^{er} janvier 2016 :

	Noyellois	Non noyellois - 14 ans	Non noyellois adultes
Abonnement simple (livres, livres audios, revues)	Gratuit	10 €	20 €
Abonnement multimédia (livres, livres audios, revues, cd audios, cédéroms, dvd)		20 €	40 €

Les impressions :

L'impression en noir et blanc A4 : 0,15 €

L'impression en couleurs A4 : 0,30 €

2015-152 : signature d'une convention avec l'association Brouillons de culture représentée par Monsieur Édouard KLUSKA, Président, et relative à l'accueil d'un auteur à la médiathèque F.Mitterrand pendant le 21ème salon du livre Jeunesse de Douai qui se déroulera du 25 au 31 janvier 2016.

Dans le cadre du 21ème salon, Monsieur René GOUICHOUX rencontrera deux classes de 25 CP et CLIS, le mardi 26 janvier 2016 à 9h00 et deux classes de 25 CP et CLIS, le mardi 26 janvier 2016 à 14h00 à la médiathèque.

Le montant de la prestation s'élève à 530 €.

2016-04 : signature d'un contrat de cession avec l'association HOULALA CREATION représentée par Monsieur Christophe MEILLAND, Gérant et relatif à la prestation d'un spectacle intitulé « Liberté » qui se déroulera le vendredi 12 février 2016 à 20h30 au centre culturel évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 2 532 € + frais de déplacement.

2016-05 : signature d'une convention avec l'association DROIT DE CITE représentée par Monsieur Laurent BRIDOUX, Directeur et relative au renouvellement d'adhésion pour l'année 2016 avec Droit de Cité.

La participation financière de la ville de Noyelles-sous-Lens est fixée, à partir du 1er janvier 2016 à : 0,77 € par habitant au titre de la dotation annuelle pour frais de fonctionnement, soit : 6 846 habitants (*) x 0,77 € = 5 271,42 € (cinq mille deux cent soixante et onze euros et quarante deux centimes).

(*) Le nombre d'habitants étant l'indicateur de population totale publié sur le site de l'INSEE au 1er novembre de l'année N-1 (2015).

La présente convention entrera en vigueur à compter du 1er janvier 2016 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

2016-06 : signature d'une convention d'animation avec l'association DROIT DE CITE représentée par Monsieur Bernard CZERWINSKI, Président et relative à l'accompagnement technique sur une action culturelle dans le cadre « des vœux du maire à la population 2016 ».

Cette prestation se déroulera le dimanche 10 janvier 2016 au complexe sportif Léo Lagrange.

Le montant de la prestation s'élève à 4 100,00 €.

2016-07 : signature d'un contrat de cession avec l'association COMPAGNIE DU CREAC'H représentée par Madame Sarah DEMON, Présidente et relatif aux représentations du spectacle intitulé « Guerre au front / peur au ventre » qui se dérouleront les :

- lundi 11 janvier 2016 à 15h00 (scolaire) et à 19h00 (tout public),
- mardi 12 janvier 2016 à 10h30 (scolaire), 13h30 (scolaire) et 19h00 (tout public),
- mercredi 13 janvier 2016 à 10h30 (scolaire).

Le montant des représentations s'élève à 3 628 € T.T.C.

2016-08 : signature d'une convention avec Monsieur BEDENE Étienne relative à l'animation de trois ateliers conception, fabrication d'une bâche « les 20 ans de la médiathèque ».

Le prestataire s'engage à préparer et animer trois ateliers de 2h00 les :

- mercredi 25 novembre 2015 de 14h30 à 16h30,
- mercredi 09 décembre 2015 de 14h30 à 16h30,
- mercredi 06 janvier 2016 de 14h30 à 16h30.

Livraison de la bâche, le 16 janvier 2016.

Le montant de la prestation s'élève à 1 032,00 €

*** ENSEIGNEMENT – JEUNESSE – PERI ET EXTRA SCOLAIRE :**

2015-165 : signature d'un contrat de cession avec la compagnie LAVIFIB représentée par Monsieur Jean-Jacques GAUMET, Président et relatif à la prestation d'un spectacle intitulé « D'œuf en neuf » qui se déroulera le vendredi 11 décembre 2015 au Centre Culturel Évasion à 10h00.

Le montant de la prestation s'élève à 1 630 €.

2015-166 : signature d'un contrat de cession avec la compagnie LAVIFIB représentée par Monsieur Jean-Jacques GAUMET, Président et relatif à la prestation d'un spectacle intitulé « Touï, le lutin du cours d'eau » qui se déroulera le vendredi 18 décembre 2015 au Centre Culturel Évasion à 10h00.

Le montant de la prestation s'élève à 1 630 €.

2015-171 : signature d'une convention avec le CONSEIL DEPARTEMENTAL représenté par Monsieur Michel DAGBERT, Président et relative à la mise à disposition de locaux scolaires.

L'utilisateur disposera des locaux ci-après désignés exclusivement en vue de l'organisation des activités suivantes :

- les locaux seront utilisés pour la période suivante : année civile 2016 et pour service de demi-pension.

En tout état de cause, la période d'utilisation est d'une durée maximale de un an, renouvelable par avenant annuel exprès.

Les effectifs accueillis simultanément s'élèvent au maximum à 230 enfants.

L'utilisateur pourra disposer des biens mobiliers.

L'utilisation des locaux s'effectuera dans le respect de l'ordre public, de l'hygiène et des bonnes mœurs.

L'utilisateur s'engage à verser une contribution financière d'un montant de 13 923,74 € pour l'année.

2015-179 : fixation des tarifs pour le séjour au ski à Valloire et qui se déroulera du 06 au 13 février 2016 comme suit :

- 425 € le 1er enfant,
- 400 € le 2ème,
- 375 € le 3ème.

2016-01 : fixation de la participation des familles pour les centres de loisirs du mercredi à compter du 1^{er} janvier 2016 comme suit :

QUOTIENT FAMILIAL	Demi-journée	Forfait 4 semaines ADO
De 0 à 800	1,70 €	12,00 €
De 801 à 1 200	1,80 €	12,40 €
+ de 1 200	2,20 €	13,60 €
EXTÉRIEURS	4,50 €	

2016-02 : fixation de la prestation familiale à compter du 1^{er} janvier 2016 de la manière suivante :

QUOTIENT FAMILIAL	Demi-journée	Journée
De 0 à 800	2,20 €	4 €
De 801 à 1 200	2,50 €	4,20 €
+ de 1 200	2,70 €	5 €
Extérieurs	4,50 €	9 €

Les tarifs Noyellois seront applicables aux Loisonnais.

2016-03 : dans le cadre de la mise en place de la réforme sur les rythmes scolaires, il est nécessaire de modifier la tarification des accueils du matin et du soir et ceci à compter du 1^{er} janvier 2016 et pour l'année scolaire 2015/2016.

Le tarif appliqué sera de 0,60 cts de la demi-heure pour l'accueil du matin et du soir pour les Noyellois et sera doublé pour les extérieurs.

Le règlement s'effectuera par post-facturation (facturation après l'acte), avec réservation préalable.

2016-13 : signature d'une convention avec l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Nord représentée par Monsieur Sadian DIALLO, Président et relative à un séjour au sky qui se déroulera du dimanche 07 février au vendredi 12 février 2016, soit 7 jours.

Le montant de ce séjour s'élève à 19 110,00 €

*** SOLIDARITES – ACTIONS SOCIALES – SENIORS :**

2015-164 : signature d'une convention d'intervention avec l'association Artist Talent Management et relative à une prestation d'animation clown en partenariat avec le centre social Kaléïdo qui se déroulera le 12 décembre 2015 à 14h30 et à 16h00.

Le montant de la prestation s'élève à 420 € T.T.C.

2015-170 : signature d'une convention avec Madame DUPISRE Christelle relative à des supervisions dans le cadre du Lieu d'Accueil Parents Enfants qui se dérouleront au Centre Social Kaléïdo les :

- jeudi 25 février 2016 de 9h00 à 11h00,
- jeudi 21 avril 2016 de 9h00 à 11h00,
- jeudi 09 juin 2016 de 9h00 à 11h00.

Le montant de la prestation s'élève à 390 € T.T.C pour les trois supervisions.

2015-180 : signature d'un contrat de prestation avec Madame LEJEUNE Anne-Sophie, Diététicienne et relative à des interventions d'une heure qui se dérouleront au centre social de janvier à juin 2016.

Le montant des prestations s'élève à 550 € pour les 11 séances dont les dates seront définis ultérieurement.

2015-181 : signature d'une convention avec l'association CAPS 62 représenté par Monsieur BELHIS, Président et relative à des ateliers de sophrologie à destination des adultes qui se dérouleront au centre social Kaléïdo de janvier à juin 2016, à raison de 40 séances maximum pour un coût de séance à 50 € la séance.

Le montant des prestations s'élève à 2 000 €.

2016-10 : signature d'une convention de mise à disposition avec l'association DJEY ANIMATION SPORT représentée par Monsieur Jérôme LEMIEUVRE et relative à des séances d'aquagym.

Celles-ci se dérouleront les :

- mercredi 13, 20 et 27 janvier 2016,
- mercredi 03 et 24 février 2016,
- mercredi 02, 09, 16, 23 et 30 mars 2016,
- mercredi 20 et 27 avril 2016,
- mercredi 04, 11, 18 et 25 mai 2016.

Le montant des prestations s'élève à 900 €.

2016-11 : signature d'une convention de mise à disposition avec l'association DJEY ANIMATION SPORT représentée par Monsieur Jérôme LEMIEUVRE et relative à des séances d'aquagym.

Celles-ci se dérouleront les :

- vendredi 15, 22 et 29 janvier 2016,
- vendredi 05 et 26 février 2016,
- vendredi 4, 11, 18 et 25 mars 2016,
- vendredi 1, 22 et 29 avril 2016,
- vendredi 06,13, 20 et 27 mai 2016.

Le montant des prestations s'élève à 900 €.

2016-12 : signature d'une convention avec l'association CAPS 62 représentée par Monsieur BELHIS, Président et relative à des ateliers sophrologie qui se dérouleront de janvier à juin 2016 à raison de 22 séances d'une heure maximum pour un coût de 50 € par séance.

Le montant des prestations s'élève à 1 100 €.

2016-14 : signature d'un contrat de prestation de service avec la société SAPAS représenté par Monsieur Julien LEMOINE, Gérant et relatif à l'encadrement d'une activité physique adaptée à la personne âgée dans le but d'encadrer l'atelier mémogym.

Atelier destiné aux adhérents du centre social, âgés de plus de 60 ans.

Le montant de la prestation s'élève à 966 €, soit :

- 23 séances de janvier à juillet 2016,
- 23 frais de déplacement, à raison de 138 €.

- **Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K** : la décision 2015-177, par paiement effectué, 0,13 € ?

Ça correspond à quoi ?

- **Madame Sabine BANACH** : c'est l'abonnement au service de paiement à distance.

- **Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K** : ce sont les administrés qui paient ou c'est la commune ?

- **Madame Sabine BANACH** : non, c'est nous.

- **Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K** : et concernant la 182, est-ce qu'il y a une logique de tarification ?

- **Monsieur Le Maire** : la 182 ?

- **Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K** : c'est les locations de salles.

- **Monsieur Le Maire** : qu'est-ce que tu appelles « logique » ?

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : pour le foyer municipal, sur une chambre froide, nous sommes à 250 € la demi-journée, sur un week-end, ça doit faire 500 €, donc plus.

Si on la prend avec le frigo de 450 €, deux jours, on passe à 200 € et on retourne à 700 €.

- Monsieur Le Maire : c'est parce que nous ne voulons pas faire de tarification excessive.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : et après, on a autres coûts supplémentaires.

Une journée en semaine c'est 150 € pour le complexe sportif et autres jours, on est à 100 € et parfois on est à 250 €.

- Monsieur Le Maire : nous nous sommes basés sur les tarifs précédents et nous les avons augmentés en moyenne de 10 %.

Il était évident que si nous reprenions les tarifs précédents et que l'on faisait la proportionnelle par rapport à la location avec ou sans, on arrivait à des prix qui atteignaient les 900, 1 000 €.

Ce n'était pas possible, nous ne pouvions pas passer de 400 ou 500 €, à 1 000 €.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : oui.

- Monsieur Le Maire : c'était en cohérence par rapport au précédents tarifs.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : par rapport au précédent, mais si les précédents n'étaient pas trop cohérents.

- Monsieur Le Maire : et bien, ça remonte à....

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : oui, à longtemps.

- Monsieur Le Maire : à longtemps, tu vois. A chaque fois que nous avons fait une augmentation des tarifs, c'était en cohérence par rapport à avant.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : c'est parce que là, j'ai essayé de comprendre.

Et concernant la 182 ?

Avec les amendes pour la ferme Mametz qui est très sujet aux nuisances sonores.

Je voulais savoir qui constate les nuisances sonores ?

- Monsieur Le Maire : la police.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : la police ? Ils viennent, il y a un contrôle ?

- Monsieur Le Maire : oui.

A partir du moment où il y a un constat de police, parce que moi, je reçois très régulièrement les déplacements de la police sur la commune.

Systématiquement, s'ils se déplacent pour nuisances sonores, je suis au courant.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : je supposais quand même que nous avions un document.

Et la 2016-10, qui est « cours d'aquagym », ça se déroule où ?

- Monsieur Le Maire : à la piscine.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : laquelle ?

- Monsieur Le Maire : je pense que c'est celle de Harnes.

Et là, il y a une bonne quinzaine de personnes qui y vont.

C'est une action qui est menée par le centre social et elle fonctionne très bien.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : c'est tout.

- Monsieur Le Maire : s'il n'y a pas d'autres observations, nous pouvons passer au point suivant, qui est le point le plus important de ce Conseil Municipal.

4) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE :

- Monsieur Le Maire : comme vous le savez, le Débat d'Orientation Budgétaire est donc obligatoire dans les communes avant de voter le Budget Primitif.

Il doit se tenir dans les deux mois avant l'examen de ce budget primitif.

C'est ce que nous faisons ici, puisque le Conseil Municipal concernant le vote du BP est prévu le 24 février 2016.

Je ne vous rappellerez pas les perspectives économiques simplement les objectifs qui sont de présenter le contexte économique national et local et d'informer les élus sur la situation financière de la collectivité.

Je pense que c'est cela qui est le plus important parce que la situation économique, nous la connaissons tous.

Elle ne va pas aller en s'améliorant.

Nous savons qu'au niveau commune, nous avons une baisse des dotations de l'État.

Ce qui arrive au niveau de la DGF, mais nous avons « une chance » de percevoir la DSU qui équilibre le manque d'un autre côté.

Tout en sachant que la réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement c'est onze milliards sur trois ans.

En plus, ils doivent revoir l'attribution de cette DGF.

Normalement, il devait la revoir cette année, mais apparemment ça a été reporté pour 2017.

Nous ne savons toujours pas de quelle façon va être attribué la DGF pour l'année prochaine.

Quelques chiffres pour ce Débat d'Orientation Budgétaire.

Les charges à caractères générales.

Au CA 2015, les charges à caractères générales se montent 2 268 000,00 € qui correspond à 1,36% de plus par rapport à 2014.

Cette augmentation est due essentiellement aux variations de chauffage.

C'est pour cela qu'en 2013, on était à 2 312 000,00 €, en 2014 : 2 229 000,00 € et ici en 2015 : 2 260 000,00 €.

On prévoit pour le BP 2016, une somme équivalente à celle de cette année.

Nous allons mettre la somme de 2 260 000,00 €.

En ce qui concerne nos charges de personnel : en 2015, elles étaient à 5 096 100,00 € soit une augmentation de 3,59 % par rapport à l'année 2014.

C'est du essentiellement au grade, au avancement de carrière que les agents ont pu avoir mais également et surtout l'augmentation des charges patronales.

En 2015, nous n'avons pas embauché, si mes souvenirs sont bons.

Pas d'embauches, mais néanmoins, une masse salariale qui augmente de 3,69 %.

En 2016, nous allons avoir des départs en retraite.

Ces départs en retraite ne seront pas remplacés en totalité.

Et logiquement, notre masse salariale devrait baisser.

Elle devrait baisser de très peu, car d'après les premières estimations, nous serions aux alentours de 5 080 000,00 €.

Logiquement, nous avons trois personnes qui devraient partir à la retraite l'année prochaine.

Au niveau des remplacements, nous pouvons peut-être partir sur une personne, c'est à dire que nous avons deux embauches en moins et que nous allons payer exactement les mêmes charges de personnel.

Concernant, les dotations et participations : le montant global des dotations que l'on perçoit sont de 3 090 749,00 €, décomposés de la façon suivante :

- la Dotation Globale de Fonctionnement qui représente : 1 513 837,00 € en 2015, soit une baisse par rapport à 2014 de 10,04 %.

Pour cette année, nous ne sommes pas encore dans la capacité de vous dire quel montant nous sera affecté au titre de cette DGF.

Cette DGF qui est néanmoins compensée par la Dotation de Solidarité Urbaine qui je vous le rappelle est versée aux communes les plus pauvres.

En 2015, cette dotation était de 1 088 000,79 €, en augmentation par rapport à 2014 de 16 %.

Ce qui n'est pas négligeable à 10 % de nos recettes.

Logiquement, cette DSU, si tout va bien, en 2016 elle devrait être en légère augmentation.

Et ensuite, nous avons tout ce qui est subvention de la CAF, en 2015, elles étaient de 421 473 € soit 5,46 % de nos dotations et participations.

Cette subvention de la CAF concerne essentiellement les centres de loisirs, la halte garderie et le centre social.

L'état de notre dette : notre dette au 31 décembre était de 4 161 954,00 €, en baisse par rapport à décembre 2014 où elle était à 4 562 000,00 € et encore plus en baisse par rapport à décembre 2012 où là, nous étions à 5 621 410,00 €.

Par habitant, ça fait une dette de 607 €, tout en sachant que la moyenne de la strate est d'environ de 870 €.

Nous sommes vraiment à ce niveau là, dans les cordes par rapport au niveau national.

Vous avez derrière des tableaux comparatifs concernant notre endettement par rapport aux communes environnantes mais également au niveau de nos taxes communales.

Ce qui montre bien que l'on est vraiment dans la moyenne.

Les autres dépenses : les charges financières c'est à dire les intérêts d'emprunts qui continuent à baisser par rapport à l'année 2015 et passeront donc de 197 000 à 175 000 €, or nouvel emprunt.

Cette année, nous avons l'intention de faire un emprunt, non pas comme il est indiqué derrière entre 600 et 800 000 € mais un emprunt qui s'approcherait plus de 500 000 €.

Pourquoi faire un emprunt cette année, tout simplement parce que nous n'avons pas emprunté depuis 2011/2012, donc, tous nos projets d'investissement ont été financés, on fait un autofinancement c'est à dire que nous avons utilisé ce que nous avons pour financer les travaux mais à un moment donné bien évidemment ce bas de laine s'amenuise au vue de la conjoncture et nous devons emprunter.

Le montant de cet emprunt est de 500 000 €.

C'est pour financer en grande partie nos investissements pour l'année 2016.

C'est à dire que nous allons faire des études pour un montant de 147 000 €, des études pour l'écomusée d'un montant de 20 000 €, pour le canal Aval de la Souchez et notamment le terril pour 50 000 €, le pôle sportif pour 20 000 €, l'éclairage public pour 15 000 €, la rue du 14 juillet qui va être faire en 2017 pour 16 000 €.

Ensuite au niveau voiries, nous avons la rue Joseph Hayë pour 240 000 € et ensuite nous avons l'entretien annuelle des voiries pour 80 000 €.

Logiquement, cette année, ce serait la rue d'Aubusson et la rue du Maréchal Leclerc.

Au niveau des travaux, nous avons le programme d'éclairage public pour 120 000 €.

Cela concerne la Cité d'Anchin, pour l'année 2016.

La place de la Libération pour 50 000 €. C'est la première tranche, car il y aura plusieurs tranches au niveau de la place de la Libération parce qu'évidemment avec 50 000 €, nous ne pouvons pas tout faire, c'est pour cela que nous allons faire une étude mais dans la globalité de la place de la Libération pour voir comment nous pouvons l'aménager de façon fonctionnelle.

Nous avons même émis une idée, voir si, c'est faisable ou pas, c'est complètement barrer la rue, ne plus l'utiliser, comme cela, ça sécurisera vraiment la sortie d'école et de toute façon nous nous rendons compte que nous pouvons accéder aux autres rues sans passer par la rue Jean Moulin.

Ça ne sera pas pénalisant au niveau de la circulation.

C'est un projet qui est en réflexion, ça fera partie de l'étude, nous demanderons à la personne qui va venir faire l'étude, de voir si c'est faisable ou non de barrer ou de supprimer complètement cette rue Jean Moulin.

Ensuite, nous avons le programme d'accessibilité qui est une obligation.

Cette année, nous avons budgété une somme de 70 000 €.

L'aménagement de la caserne des pompiers pour 50 000 €, pour pouvoir accueillir avant la fin de l'année la banque alimentaire qui se trouve vraiment dans des locaux qui ne sont plus du tout adaptés.

Nous avons la chance de récupérer ce local, donc, autant en profiter.

Et puis, la vidéo surveillance pour un montant de 40 000 €.

Tous ces montants de travaux sont estimés à 800 000 €.

Nous devons rembourser également notre dette à 405 000 €, donc, vous voyez que nos dépenses d'investissements, ce montant à 1 250 000 € et au niveau de l'emprunt, nous ferons un emprunt de 500 000 €.

Ça couvre une partie de ces dépenses d'investissements.

Nous avons également prévu un autofinancement provenant de la section d'investissement estimé à 350 000 € et non plus à 300 000 €.

Les cessions :

Les cessions prévues, c'est la rue Duclermortier, ça c'est fait déjà, la rue Duclermortier a été vendue.

Mais comme nous n'avons signé que fin décembre, systématiquement, ça rentrera dans le budget 2016.

Et nous avons également à recevoir le hangar de l'espace santé pour un montant de 42 000 €.

Nous ne l'avons pas compté non plus dans ces recettes au niveau des cessions, la cession qui se fait avec Monsieur BATTAGLIA, la parcelle qui se trouve rue d'Harnes.

Là où il y avait le roller skate.

Cette parcelle là, a été également vendue pour un montant de 55 000 €.

Et donc, voilà c'était la condition suspensive pour que l'on puisse signer l'acte de vente du terrain.

Nous allons signer dans les semaines à venir et ça n'a pas été intégré dans le budget 2016.

Aussi, une chose importante pour la population, il n'y aura pas d'augmentation des taux cette année, au niveau des taxes, que ce soit au niveau impôts locaux ou impôts fonciers.

On y a réfléchi longuement parce que ça fait quelques années que nous n'avons pas augmenté le taux d'imposition. Cette année, nous pouvons encore faire sans les augmenter mais je pense que l'année prochaine, nous devons les augmenter sur environ 3 %.

3 %, ça nous fait une recette supplémentaire d'environ 100 000,00 €.

Mais bon cette année, nous pouvons rassurer la population, il n'y aura pas d'augmentation des taux d'imposition.

Voilà ce que j'avais à vous dire sur ce Débat d'Orientation Budgétaire.

Bien évidemment, nous continuons à faire attention très à nos dépenses.

Nous mettons systématiquement en concurrence pour tout ce qui est fonctionnement.

On continue à mutualiser avec les communes avoisinantes. C'est quelque chose de très important pour nous.

Cette année, nous avons fait le marché des assurances, nous avons mutualiser également pour le Canal de La Souchez.

En 2016, nous allons essayer de voir mutualiser au niveau des fournitures scolaires, parce que c'est un budget qui est également important pour la collectivité.

Nous continuons cette mutualisation avec les communes de Loison, Harnes et Hulluch.

C'est important également à souligner.

Là également, au niveau des embauches, comme je vous l'ai dit, nous n'allons pas compenser tous les départs en retraite ici en 2016 et pour les années suivantes c'est pareil.

Là, c'est le début d'une grande période de départ à la retraite, parce que l'on a d'ici 2020, une vingtaine de départ à la retraite.

Là également, il y a des départs, où nous serons bien évidemment obligés de remplacer, je pense notamment au service technique où là, bien évidemment, nous n'avons pas le choix.

Je veux dire le jour où Monsieur DUQUESNOY va partir, nous serons bien obligé de penser à son remplacement.

Le jour où Patrick GARBEZ, également, va partir à la retraite, quelqu'un qui comme lui est mufti-fonction où Hervé LENTEMENT, pareil, ce sont des gens, ont ne pourra pas faire autrement que de les remplacer, en espérant que l'on trouvera des personnes de leur valeur parce que c'est vrai qu'ils font vraiment un boulot énorme au sein de la collectivité.

Là franchement, ça va nous faire de très très grosses pertes.

Mais bon, il faut s'y attendre, de toute façon, l'âge de la retraite arrivant, il va falloir que l'on y réfléchissent bien avant et essayer de trouver des personnes qui sont polyvalentes.

Je pense que j'ai fait le tour au niveau de ce Débat d'Orientation Budgétaire.

Maintenant, comme son nom l'indique, c'est un débat, si vous avez des questions à poser, nous sommes là pour y répondre.

Vous avez la parole.

- Monsieur Patrice WETISCHEK : au point de vue remboursement études, les 20 000 € et les 50 000 €, c'est uniquement pour les frais d'études ?

- Monsieur Le Maire : oui, uniquement pour les frais d'études.

Pour l'éco-musée, par exemple, le budget qui a été estimé au niveau des travaux, c'est 90 000 €, plus 20 000 € de frais d'études, ça fait cela.

C'est uniquement des frais d'études.

De toute façon, nous ne pouvons pas les éviter, nous sommes systématiquement obligés de passer par là.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : le chiffre clé du contexte financier «charges à caractères générales».

Vous nous dites que l'augmentation était due au chauffage.

- Monsieur Le Maire : oui, à peu près, au chauffage et au gazoil. C'est cela généralement qui fluctue au niveau des charges à caractères générales, c'est cela qui fait la différence.

Si nous avons un hiver rigoureux, nos charges à caractères générales avec le fuel, ça peut varier entre 50 et 100 000 €.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : ce qui me surprend, c'est qu'au niveau des fournitures de gaz et pour l'entretien du chauffage de la collectivité, ont a vu en commission, qu'ils ont obligation de résultats de baisser le prix de revient.

- Monsieur Le Maire : oui, mais ça n'a rien à voir avec la consommation.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : et bien si, ils sont censés performer notre installation, remplacer le matériel vétuste.

Ils ont affirmé qu'ils avaient baisser.

- Monsieur Le Maire : oui.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : ils ont même un engagement d'aller chercher le gaz moins cher ailleurs, alors que nous avons pris récemment la décision de baisser.

- Monsieur Le Maire : oui, là, je suis d'accord avec toi, mais si tu as un hiver rigoureux, systématiquement, tu vas consommer plus, même si tu as des tarifs qui sont attractifs, même si tu as ton réseau qui est renouvelé, plus tu auras un hiver rigoureux et plus tu consommeras.

Systématiquement, ça a un impact sur ton budget.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : je comprends bien.

Mais je pensais que c'était modéré, c'est à dire que nous avons réussi à performer l'installation, nous allons compenser, donc, s'il y a une surconsommation, nous allons pouvoir équilibrer.

- Monsieur Le Maire : mais si, c'est énorme.

Tu imagines le nombre de structures que tu as sur la commune.

C'est surtout cela qu'il faut voir. Il ne faut pas prendre simplement une structure mais il faut prendre la totalité des bâtiments.

Nous avons des bâtiments qui ont des superficies importantes, tu prends le centre culturel, la halte garderie, le centre social, les écoles, tu prends Rostand.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : oui, mais cela je le comprends.

Simplement, quand nous sommes un peu plus informés sur les prestations, on nous a dit « oui, ils sont tip top », ils ont un engagement, tous les ans ça baisse.

Je m'aperçois qu'il y a quand même des aléas.

- Monsieur Le Maire : oui, mais cela, tu ne peux pas l'éviter.

Le prix baisse.

Le prix que l'on paye baisse, mais après si tu as des gros hivers, systématiquement, il faut le chauffer.

On a des bâtiments comme par exemple, l'école Rostand, qui a des dizaines et des dizaines d'années, avec des plafonds qui sont hypers hauts.

Il faut le chauffer, même si tu arrives à avoir des contrats à des prix attractifs.

Alors, tu imagines un peu, si nous n'avions pas ces contrats avec des prix attractifs, à combien nous serions d'augmentation ?

Donc, tout l'intérêt.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : ce sont des vendeurs de rêve.

- Monsieur Le Maire : comme tous les commerciaux.

Mais néanmoins, le contrat que nous avons fait avec DALKIA est un bon contrat parce que par rapport au précédent, il est quand même beaucoup plus intéressant.

Mais c'est vrai que nous sommes quand même tributaires dans notre région des températures.

Tu vois, c'est simple, de toute façon cette année, nous avons commencé à allumer dans les écoles début octobre, pas parce qu'il faisait froid, mais parce qu'il faisait humide.

Nous avons beaucoup d'humidité, donc, nous avons été obligés d'allumer début octobre alors qu'à la limite, si nous avions eu un temps sec, au lieu d'allumer début octobre, nous aurions allumé fin octobre et un mois de consommation c'est énorme.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : en contre partie, l'hiver a été très doux.

- Monsieur Le Maire : il est doux mais humide.

Et quand c'est humide, tu es bien obligé de chauffer.

Mais c'est, justement j'en parlais tout à l'heure avec Stéphane, cette différence est essentiellement due au bâtiment.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : oui, je suis d'accord avec cela.

- Monsieur Le Maire : s'il vous plaît, un peu d'attention.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : les charges financières d'emprunts, tu l'as dit tout à l'heure dedans ça n'inclus pas les intérêts du futur emprunt.

Vous l'avez estimé ?

- Monsieur Le Maire : voilà, 100 000 €.

Nous remboursons chaque année 500 000 € d'intérêts.

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : 200 000 €.

- Monsieur Le Maire : 200 000 € d'intérêts, cette année, nous empruntons 500 000 €.

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : nous avons noté cela parce que si nous faisons l'emprunt cette année, les intérêts nous les paierons sur 2017.

- Monsieur Le Maire : en moyenne, en empruntant 500 000 €, nous augmenterons à peu près de 100 000 €, même pas.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : et j'ai une petite question, au niveau des études.

L'étude 147 000 €, si on fait le total, ça ne fait pas cela.

- Monsieur Le Maire : nous avons les petites études, celles de 2 000, 3 000 et 5 000, on ne les a pas mises.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : l'autofinancement provenant de la section d'investissement, ce n'est pas censé être dans les études de fonctionnement ?

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : si, c'est une erreur.

- Monsieur Le Maire : exact, au moins une personne qui suit.

Pas d'autres questions concernant ce point ?

Stéphane me dit que toute à l'heure, j'ai annoncé que le Conseil aurait lieu le 24 février, mais bien évidemment, c'est à la place de celui du 02 février que l'on avait initialement prévu.

Il n'y a pas de Conseil Municipal le 02 février mais le 24 février 2016 et la commission des finances pour ceux qui en font partis, c'est le 12 février 2016 à 14h00.

Comme le Débat d'Orientation Budgétaire ne demande pas de vote, nous pouvons passer au point suivant.

5) AUTORISATION D'OUVERTURE DE CREDITS – BUDGET 2016 :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivité Territoriale déclare que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, jusque l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit également de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusque l'adoption du budget, l'exécutif, peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater, dans les limites du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent de la section d'investissement hors remboursement de la dette.

A ce titre, Monsieur Le Maire propose d'ouvrir et d'avoir la possibilité d'utiliser les crédits suivants qui seront repris au budget 2016.

Chapitre 20 : 25 441 €,
Chapitre 21 : 23 801 €,
Chapitre 23 : 371 400 €,
Chapitre 45 : 92 031 €.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'ouvrir et d'utiliser les crédits énoncés ci-dessus.

- Monsieur Le Maire : ca, c'est une délibération que nous prenons chaque année parce qu'en attendant que le Budget Primitif soit voté, il faut néanmoins que nous continuions à payer nos factures et à accepter bien évidemment les versements des différentes subventions.

C'est simplement, m'autoriser à inscrire les crédits suivants :

Chapitre 20 : 25 441 €, ce sont les études, en attendant que le Budget Primitif soit voté, nous avons déjà des études qui sont engagées sur ce que l'on vous a montré toute à l'heure, donc, il faut commencer à les payer.

Chapitre 21 : 23 801 €, ce sont les acquisitions. Ça peut-être des acquisitions de matériel.

Chapitre 23 : 371 400 €, ce sont les travaux.

Chapitre 45 : 92 031 €, c'est la Cité Deblock.

Je vous demande l'autorisation d'ouvrir et d'utiliser les crédits énoncés ci-dessus.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : la Cité Deblock, c'est pour les travaux neufs ?

- Monsieur Le Maire : pardon ?

- **Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K** : la Cité Deblock, les ouvertures de crédits c'est pour les travaux neufs ?

- **Monsieur Le Maire** : c'est pour les crédits GIRZOM.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble			4
Avenir et progrès	3		
TOTAL	25		4

Adopté à la majorité.

6) ENTRETIEN PROFESSIONNEL – CRITERES PROFESSIONNELLE :

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal que le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 rend obligatoire l'entretien professionnel en lieu et place de la notation.

Il fixe les modalités selon lesquelles il est réalisé.

Il convient de déterminer des critères d'évaluation applicables à l'ensemble des agents.

La loi fournit des critères généraux laissant ainsi aux employeurs la possibilité de déterminer des critères plus précis en fonction des missions.

Il s'agit donc de valider ces critères pour permettre le démarrage des entretiens de l'année 2015.

Pour rappel, ces critères ont déjà été validé par le comité technique local du 18 décembre 2015.

- **Monsieur Le Maire** : le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 rend obligatoire l'entretien professionnel en lieu et place de la notation.

C'est à dire qu'au préalable, chaque employé de la commune était noté.

Généralement, la notation était fonction de l'ancienneté.

A partir de cette année, nous avons l'obligation de faire des entretiens professionnels, qui pour ma part j'estime que c'est beaucoup mieux que ces notations individuelles parce que ça permet au moins de recevoir l'employé, de discuter avec lui de ses perspectives d'avenir, ses perspectives professionnelles, de voir dans ses activités ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas.

Je pense que c'est beaucoup plus important que ça ne l'était précédemment parce qu'avant cette fiche de notation était faite par le chef de service, généralement, sans concertation avec le personnel.

Tandis que là, maintenant, ce n'est plus le cas.

- Monsieur André LEFER : c'est ce qui ce fait un peu partout.

- Monsieur Le Maire : voilà, maintenant, c'est ce qui ce fait dans beaucoup d'entreprise.

Je n'ai jamais compris pourquoi dans les collectivités territoriales il y avait encore cette histoire de notation.

C'est un sujet qui a été débattu lors du Comité Technique Local et qui a eu l'approbation des syndicats.

Bien évidemment, cette fiche va évoluer dans le temps car c'est la première fois que nous la mettons en place.

Nous avons des critères obligatoires, comme vous pouvez le voir sur la fiche, les critères ce n'est pas nous qui les avons inventés : les résultats professionnels, réalisation des objectifs, les compétences professionnelles et technique, les qualités relationnelles, tout cela, ce sont des critères obligatoires à mettre dans cette fiche.

Ensuite, libre choix à la collectivité, si elle le désire de rajouter d'autres critères d'évaluation.

Ce sera revue régulièrement avec les syndicats, voir si cette fiche est adaptée ou non, où s'il faut la remodeler de temps en temps.

Pas d'autres questions, concernant cette fiche d'entretien ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

7) OCCUPATION DE TERRAINS POUR INSTALLATION DE BORNES D'APPORT VOLONTAIRE ENTERREES :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés dont NICOLLIN S.A.S. est attributaire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a la possibilité d'acheter des bornes d'apport volontaire enterrées (BAVE) pour fournir les communes. Ces bornes sont strictement réservées aux projets d'aménagement dont la maîtrise d'ouvrage est communale.

Sur Noyelles-sous-Lens, la cité Deblock fait l'objet d'une réhabilitation complète. Si la réalisation des logements et des abords est menée par Maisons et Cités SOGINORPA, l'aménagement des voiries est réalisé sous maîtrise d'ouvrage communale. Ce chantier respecte donc les conditions susmentionnées et la Commune de Noyelles-sous-Lens peut donc bénéficier du dispositif intercommunal.

Six emprises ont été ainsi mises à la disposition de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pour la pose de bornes enterrées, rues de Fréjus, de Frévent, de la Napoule, de Grasse et d'Antibes. Il s'agit de délaissés de voiries propriété de Maisons et Cités SOGINORPA qui seront à terme transférés à la commune de Noyelles-sous-Lens.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a utilisé une partie de ce domaine privé pour procéder à l'enfouissement de bornes d'apport volontaire.

Il s'agit de signer une convention d'occupation d'une durée de trois ans et ayant pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles Maisons et Cités SOGINORPA octroie, à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, le droit de disposer des biens désignés à l'article 2 des présentes.

Monsieur Le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal de signer la convention.

- Monsieur Le Maire : comme vous le savez, au niveau de la Cité Deblock, il va y avoir des bornes d'apports volontaires enterrées.

C'est à dire que NICOLLIN ne passera plus dans les rues pour ramasser les ordures ménagères mais ce seront les usagers qui viendront à 6 points de collectes à l'intérieur de la Cité Deblock et les usagers iront déverser dans ces points de collectes leurs ordures ménagères triées bien évidemment.

Et donc, une fois de temps en temps, la société NICOLLIN viendra, retirera ces bennes, déchargera et les remettra en place.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : régulièrement.

- Monsieur Le Maire : oui régulièrement bien évidemment.

Et donc, cela demande une convention tripartite parce que c'est la Communauté d'Agglomération qui installe ces bornes avec Maisons et Cités et c'est sur le domaine public de la commune.

Donc, nous allons passé une convention avec Maisons et Cités et avec la Communauté d'Agglomération pour ces bornes d'apports volontaires enterrées.

Cette convention est valable trois ans, l'entretien des bornes est à la charge de Maisons et Cités et le nettoyage des bornes est à la charge de la Communauté d'Agglomération.

Pour nous, ça ne nous coûte rien.

Mais néanmoins, nous sommes obligés de passer cette convention avec eux du fait que c'est sur le domaine public de la commune.

- Monsieur Maurice BERNARD : vous avez les emplacements et le volume des bornes page 2 et 3.

- Madame Sabine BANACH : de la convention.

- Monsieur Le Maire : ah oui de la convention.

- Monsieur Maurice BERNARD : il y a 16 bornes en tout.

- Monsieur Le Maire : et là pareil, Noyelles est l'une des premières communes à avoir ses bornes d'apports volontaires sur le territoire de la Communauté d'Agglomération.

Quels sont ceux qui sont pour signer cette convention ?

Oui Daniel.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : le dossier dit qu'il y a une partie des logements qui sont prévus pour des personnes à mobilité réduite ?

- Monsieur Le Maire : tous.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : tous ?

- Monsieur Le Maire : oui. C'est une obligation.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : quand il y a réellement des gens en chaise roulante ou autre, comment ça se passe pour les déchets ?

- Monsieur Le Maire : les bornes sont à hauteur.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : elles sont à hauteur ?

- Monsieur Le Maire : oui les bornes sont à hauteur, elles ne sont pas hautes les bornes.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : non, ce n'est pas cela mais je me pose la question entre la distance des bornes et je pense que ça ne doit pas être sympathique de se balader avec ses poubelles.

- Monsieur Le Maire : mais, les bornes ont été placées de façon à ce que les gens n'ont pas 100 mètres à faire. Entre un logement et une borne, le maximum doit être 30 ou 40 mètres, elles sont bien dispersées à tous les coins de la Cité Deblock.

Mais elles sont adaptées, de toute façon c'est une obligation.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : oui.

- Monsieur Maurice BERNARD : elles ont aussi été positionnées dans le sens où NICOLLIN va faire un circuit intérieur, il va rentrer dans la cité et va en ressortir par l'autre, il va y avoir une boucle.

Ils ont été situés aussi dans ce sens là, pour ne pas que NICOLLIN roule dans la cité.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : oui, enfin, j'essaie de me mettre en situation et je me demande si c'est vraiment pratique pour quelqu'un en chaise.

Tu me diras, il est adapté, il s'adapte, mais bon, parfois les sacs poubelles ce n'est pas très sympathique à transporter.

- Monsieur Le Maire : de toute façon, je pense que nous partons de plus en plus vers ce système de ramassage des ordures ménagères.

Des bornes d'apports enterrées, nous allons en avoir de plus en plus.

Premièrement, les contenants sont beaucoup plus importants.

Les sociétés n'ont pas besoin de passer aussi régulièrement qu'ils ne passent actuellement avec les camions.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : en fait, vu que toutes les maisons seront en accessibilité, on pourrait avoir une personne dans cette situation.

Je n'arrive pas à imaginer quelqu'un en fauteuil roulant avec des poubelles, ça reste une poubelle.

Voilà, après l'évolution, elle est comme cela.

Mais dans un premier temps je m'interroge.

Après je ne suis pas contre mais est-ce que c'est intéressant ou est-ce qu'il faudra par la suite réfléchir à autre chose ?

- Monsieur Le Maire : non, mais c'est vrai que c'est une bonne réflexion.

C'est vrai qu'il y a des gens qui sont en fauteuil roulant, comment on peut faire pour aller déposer leurs sacs ?

Le mettre sur ses genoux, quand il est propre ça va, mais si il est craqué ou quoi que ce soit, c'est problématique.

- Madame Valérie DELVALLEZ : c'est peut-être moins compliqué que de sortir une poubelle à roulettes.

- Monsieur Bernard FINEZ : les poubelles actuelles ne sont pas pratiques.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : oui, bien sur, ce n'est pas forcément plus pratique mais c'est plus près.

- Madame Valérie DELVALLEZ : moi, par exemple, je ne vois pas comment une personne en fauteuil roulant peut aisément manipuler une poubelle.

- Madame Joëlle COCHEZ : si, on y arrive.

- Madame Valérie DELVALLEZ : tu galères ?

- Madame Joëlle COCHEZ : je ne galère pas. Je vais tout doucement, je mets ma poubelle et j'ai une gentille voisine qui me la range, mais je la sors moi même.

- Monsieur Le Maire : pas d'autres observations ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

8) DOTATION DES EQUIPEMENTS TERRITORIAUX RURAUX 2016 :

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention auprès des services de l'état au titre de la dotation des Équipements du territoire Ruraux, relative aux travaux de suppression des éclairages vétustes pour l'environnement.

Il s'agit du remplacement des éclairages vétustes dans la cités d'Anchin (2ème tranche).

Le taux de cette subvention s'élèverait à 25 % du montant des travaux, soit 136 728 € TTC.

- Monsieur Le Maire : au titre de ces équipements, nous avons la possibilité, si nous rentrons dans des cadres de priorité d'obtenir des subventions.

Et au niveau de cette dotation des équipements territoriaux pour l'année 2016, ils ont mis l'accent sur les économies d'énergie.

Ça cadre très bien avec ce que l'on peut faire, notamment, au niveau du remplacement de l'éclairage public.

C'est dans ce cadre là, que je vous demande l'autorisation de déposer un dossier de subvention auprès de la dotation des équipements territoriaux ruraux.

La subvention s'élève à 27 345,60 €.

Les 136 728 € T.T.C, c'est le montant des travaux.

Pas d'objections, adopté à l'unanimité ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

- Monsieur Le Maire : c'est très bien, nous sommes dans le timing, je crois que le commercial d'Orange arrive.

Une information importante et qui est très désagréable.

Très mauvaise nouvelle.

Je viens de recevoir les représentants de la Caisse d'Épargne, la caisse d'épargne va fermer au 1^{er} avril 2016.

Ils ferment toutes les agences de deux personnes sur le territoire.

Apparemment, même au niveau du distributeur, je ne sais pas s'ils vont le maintenir.

Moi, ça fait un bout de temps que je le sais, parce que je suis bien placé pour le savoir.

Ils ferment toutes les agences de deux personnes. Sont concernées ici dans le coin, Noyelles mais également l'agence de Loison-sous-Lens.

- Monsieur Patrice WETISCHEK : Sallaumines, non ?

- Monsieur Le Maire : Sallaumines, non. Au contraire, tous les clients de l'agence de Noyelles vont recevoir un courrier et ils vont être transférés sur l'agence de Sallaumines.

Dans un premier temps, ils transfèrent tout sur Sallaumines et si après vous vous voulez quitter et partir ailleurs, libre à vous de partir dans une autre agence.

S'ils ferment le distributeur, tu vas être obligé d'aller à la poste et si tu fais plus de trois retraits par mois, tu es taxé.

- L'assemblée : mais il y a beaucoup de gens qui sont à pieds.

- Monsieur Le Maire : oui, mais cela ils s'en moquent complètement.

Eux, de toute façon ce qui les intéresse c'est la rentabilité.

Je leur ai demandé s'ils allaient quand même conserver le distributeur de billets sur la commune ?

- La Caisse d'Épargne : un distributeur de billets Monsieur Le Maire, c'est 11 000 € à l'année.

- Monsieur Le Maire : je leur ai dit : « attendez, vous n'allez pas me dire que 11 000 € à l'année c'est une somme importante pour la Caisse d'Épargne ? ».

J'interpellerai le Député pour qu'il intervienne.

Je vous présente Monsieur DEMULLIERS qui est chargé d'affaires des collectivités chez ORANGE.

Le but de cette présentation d'aujourd'hui, comme son nom l'indique, c'est de vous présenter la fibre et son déploiement sur la commune.

Voir un peu, peut-être le calendrier des travaux, peut-être voir également les offres proposées et après si vous avez des questions à poser, Monsieur DEMULLIERS, bien évidemment est là pour y répondre.